

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

-----  
NOR : IME2000459DL

**DÉLIBÉRATION N° 2020-72 APF  
DU 19 NOVEMBRE 2020**

---

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2019 de l'Institut d'Insertion Médico Éducatif et affectation de son résultat

---

**L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée, portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;
- Vu** la délibération n° 89-118 AT du 12 octobre 1989 modifiée, portant création d'un établissement public dénommé « Institut d'insertion médico-éducatif » ;
- Vu** l'arrêté n° 1163 CM du 31 juillet 2020 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;
- Vu** la lettre n° 2340-2020 APF/SG du 28 octobre 2020 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;
- Vu** le rapport n° **85-2020** du 18 septembre 2020 de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi ;

Dans sa séance du 19 novembre 2020 ;

**A D O P T E :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le montant définitif des recettes du compte de l'Institut d'Insertion Médico Éducatif pour l'exercice 2019 est arrêté à la somme de cinq cent soixante-seize millions neuf cent soixante-treize mille soixante-quatre francs (576 973 064 F CFP) se décomposant comme suit :

Section I de fonctionnement.....	541 620 728 F CFP
Section II d'investissement.....	35 352 336 F CFP
TOTAL.....	576 973 064 F CFP

**Article 2.-** Le montant définitif des dépenses du compte de l'Institut d'Insertion Médico Éducatif pour l'exercice 2019 est arrêté à la somme de six cent trente-trois millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-quatorze francs (633 495 674 F CFP) se décomposant comme suit :

Section I de fonctionnement.....	495 236 684 F CFP
Section II d'investissement.....	138 258 990 F CFP
TOTAL.....	633 495 674 F CFP

**Article 3.-** Le compte financier de l'Institut d'Insertion Médico Éducatif pour l'exercice 2019 annexé à la présente délibération, est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

	Section I FONCTIONNEMENT	Section II OPÉRATIONS EN CAPITAL	TOTAL
RECETTES (en F CFP)	541 620 728	35 352 336	576 973 064
DÉPENSES (en F CFP)	495 236 684	138 258 990	633 495 674
RÉSULTAT	+ 46 384 044	- 102 906 654	- 56 522 610

**Article 4.-** Le résultat d'exploitation de l'exercice 2019, soit un excédent de 46 384 044 F CFP (quarante-six millions trois cent quatre-vingt-quatre mille quarante-quatre francs CFP) est affecté au compte : 1068 : Autres réserves.

**Article 5.-** Au 31 décembre de l'exercice 2019, le fonds de roulement de l'Institut d'Insertion Médico Éducatif est de 256 909 242 F CFP (deux cent cinquante-six millions neuf cent neuf mille deux cent quarante-deux francs CFP).

**Article 6.-** Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

*La secrétaire,*

*Le président,*

**Béatrice LUCAS**

**Gaston TONG SANG**